

Journée Continue du Jeune

DESCRIPTION DU PROJET

Nous avons choisi de parler de la journée continue du jeune plutôt que de l'écolier, sachant que ce projet va s'adresser principalement aux jeunes entre 10 et 16 ans. Ce concept fait partie d'une réflexion globale basée sur nos observations quotidiennes.

HISTORIQUE

Depuis son ouverture en 1975, l'Espace 44 se situe dans un complexe scolaire. A ce moment déjà, l'équipe d'animateurs fait le constat que des élèves ne rentrent pas à la maison et restent dans les environs de l'école. C'est ainsi, qu'en 1977, ils mettent en place un accueil entre midi et deux heures.

Les buts visés, déjà à cette époque, étaient de proposer un « abri » aux adolescents, un lieu de parole et de détente, et de faire de la prévention.

CONTEXTE

Suite à l'acceptation de l'art. 63 A de la Cst-VD, la ville de Lausanne a mandaté Madame Barbara De Kerchove, afin d'analyser les ressources et les possibilités existantes pour répondre à cette nouvelle loi.

Ses diverses visites dans les centres socioculturels, notamment à l'Espace 44, l'ont convaincue de la pertinence de travailler avec ces structures, pour la mise en place de l'offre parascolaire.

Notre proximité avec le collège nous avait amenés à ouvrir un accueil libre entre midi et deux heures, ainsi que de 15h30 à 18h, cette nouvelle loi nous en confirme la pertinence. Cependant, afin de répondre aux exigences de cet article, nous avons défini une deuxième forme d'accueil que nous développons ci-dessous.

L'Espace 44 accueille tous les publics : enfants, jeunes, adultes et familles. Les professionnels qui y travaillent font en sorte de multiplier les occasions d'échanges entre les générations et les cultures, de favoriser la mixité et le respect des différences, quelles qu'elles soient.

Ce lieu est un terrain d'expérimentation, au travers d'expériences ludiques, sportives et culturelles. Nous mettons un accent particulier à la transmission de valeurs humaines et citoyennes.

LA PERTINENCE DU TRAVAIL DE L'ANIMATEUR SOCIOCULTUREL DANS CE CONCEPT

L'animation socioculturelle vise en premier lieu le développement des relations sociales et le renforcement de l'autonomie des individus. Elle ne se définit donc pas uniquement par des activités dont on pourrait dresser la liste, ni par un degré d'implication de l'animateur professionnel. Elle se déroule tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des centres.

Extrait de la Charte Lausannoise, 1^{er} octobre 1995

<http://fasl.ch/presentation/charteLausannoise.php>

Etre là, pleinement et sincèrement là, et en même temps, conserver une part de recul, une distance de disponibilité toujours nécessaire. Permettre cette mise en jeu de paroles, d'écoute, de sensibilité dans des gestes quotidiens, à réinventer pour chaque rencontre, dans chaque situation. Un savoir-faire, une spontanéité, une capacité à établir une communication, à s'impliquer dans le partage du quotidien, de l'écoute. Une attitude ouverte qui s'inscrit dans le quotidien avec une assurance et une pertinence qui permet l'intelligence des situations.

Extrait tiré de l'article "L'accueil libre, une pratique fondamentale en travail social, peu définie, peu nommée et peu reconnue." (p. 25) Joëlle Libois, Patricia Heimgartner, A paraître aux Editions ies, récupéré sur

http://www.anim.ch/pxo3_02/pxo_content/medias/article_joelle_libois_sur_accueil_libre.pdf

OBJECTIFS

Actuellement, les écoliers lausannois peuvent bénéficier d'une prise en charge subventionnée jusqu'à la fin de la 6^{ème} année primaire (UAPE et APEMS).

La finalité de notre projet est de proposer une phase de transition pour les parents qui le souhaitent, entre le système des APEMS et l'accueil libre que nous pratiquons déjà depuis plus de 30 ans pour les élèves de la 7^{ème} à la 11^{ème} année scolaire.

Nous souhaitons accompagner le jeune dans son parcours vers l'autonomie en lui offrant un espace sécurisé, rassurant pour les parents, géré par des professionnels.

Au centre de ce projet nous situons le bien-être du jeune, grâce à la mise en place d'une structure permettant d'avoir un lien établi avec l'école et les parents, et donnant au jeune la possibilité de s'extraire du contexte scolaire.

DÉROULEMENT DU PROJET

Les élèves qui fréquentent déjà l'accueil libre de midi ont la possibilité ou non, de s'inscrire à la « journée continue du jeune ». Aussi, en complément, les parents qui souhaitent avoir un suivi de leurs enfants, ont la possibilité de les inscrire en signant le contrat tripartite.

Le développement de ce projet ne remet donc nullement en question l'accueil libre actuel, sans limite d'âge, que l'Espace 44 pratique depuis 1977, et dont la gratuité sans obligation de participation aux activités est le principe de base.

Accueil libre :

Définition de l'accueil libre selon Joëlle Libois, directrice de l'IES, qui met enfin des mots sur une pratique peu visible et peu reconnue : *(...) une structure et un espace dédiés à l'accueil, permettant de « s'installer » dans le lieu, un accueil professionnalisé par la présence d'un professionnel du travail social permettant l'échange d'idées et expérimentations des règles du « vivre ensemble », la gratuité et le libre accès, allées et venues libres sans temps de présence délimité, pas d'inscription à une activité déterminée : ouverture à tous et à toutes, la valorisation des personnes et des savoirs : « faire avec » à contrario du « faire pour », l'activité préconstruite comme support à la mise en relation, à l'échange.*

Accueil avec Contrat Tripartite :

Il s'agit d'un contrat¹ permettant aux jeunes et aux parents de négocier le temps de présence du jeune à l'Espace 44 selon les plages horaires proposées.

La tierce partie, présente lors de la négociation du contrat, est représentée par un animateur socioculturel du lieu d'accueil, à savoir de l'Espace 44, qui garantit le bon respect de cet accord.

Cette prestation complémentaire est payante et un règlement² « directives du contrat tripartite » l'accompagne.

¹ Voir annexe 1

Concrètement, le jeune et ses parents doivent respecter l'horaire défini. Le participant s'annoncera à son arrivée et à son départ auprès d'un animateur socioculturel de l'Espace 44.

En cas de non-participation, le jeune ou ses parents doivent avertir l'Espace 44.

Pour plus de détails, voir le contrat et le règlement en annexes.

Activités diverses sur inscription :

En complément des activités déjà existantes, nous développerons, en fonction de la mise à disposition de certains locaux par l'école ou autres structures communales et du nombre de jeunes fréquentant l'accueil, diverses activités gratuites complémentaires aux sports facultatifs, comme de la danse, du théâtre...

Aide aux devoirs :

A leur arrivée, les jeunes sont accueillis autour d'un goûter, marquant une coupure entre la fin de la journée scolaire et le début du parascolaire. C'est aussi un moment d'échanges de partage et de connaissance mutuelle.

Afin d'éviter une démotivation pouvant être due à une surcharge intellectuelle, l'aide aux devoirs proprement dite, a lieu durant une heure au maximum.

Les devoirs surveillés existent au collège des Bergières uniquement pour les 7^{ème} et 8^{ème} Hamos, et représentent actuellement environ 50 élèves inscrits.

A l'Espace 44, un atelier « Eurêka » destiné à l'aide aux devoirs existe depuis plusieurs années. Il s'agit d'une activité payante, complémentaire aux devoirs surveillés. Pour ce faire, des étudiants sont engagés, selon les besoins (1 étudiant pour 3 à 5 jeunes).

Le souhait du présent projet est de compléter l'offre existante, à savoir améliorer et renforcer l'aide aux devoirs. Le but est d'accompagner les jeunes dans cette aventure et soulager ainsi les parents dans l'accomplissement de cette tâche.

A notre connaissance, une des problématiques des devoirs surveillés réside dans la difficulté à aider les élèves, d'une part vu le grand nombre de participants, et d'autre part, vu le manque de connaissances spécifiques de certains surveillants.

² Voir annexe 2

L'aide aux devoirs de ce nouveau projet peut être accessible à tous, dans la mesure où elle est subventionnée par la Ville et tient compte du revenu familial, favorisant ainsi l'égalité des chances.

Le souhait de l'Espace 44 est que le jeune rentre chez lui avec ses devoirs terminés. Cependant, l'intérêt et la responsabilité des parents dans cette mission sont primordiaux.

Concrètement, l'Espace 44 propose trois plages d'aide aux devoirs payants les lundis, mardis et jeudis. Une quatrième plage pourrait être mise en place les mercredis après-midis pour autant que les participants soient en nombre suffisant (minimum 5 participants).

Travail social de proximité :

Une personne ressource aura la charge d'être à l'écoute des jeunes afin de développer un lien privilégié avec eux sur le territoire de l'école et ses alentours. Ce travailleur social sera sous la responsabilité des animateurs socioculturels de l'Espace 44 et plus particulièrement de l'animateur chargé de la coordination du projet.

Cette démarche vise un double objectif :

- Premièrement, renforcer le sentiment de bien-être et garantir la cohésion entre les différents acteurs de la vie du collège.
- Deuxièmement, en tant que personne connue et reconnue auprès de tous, ce professionnel relaiera les informations, accompagnera les projets et sera également habilité à intervenir dans les situations difficiles, le vandalisme, les bagarres, etc., favorisant ainsi le sentiment de sécurité.

Concrètement, cette personne assurera une présence soutenue sur l'extérieur. Elle devra être mobile et aura le rôle de tisser des liens avec les jeunes qui évitent le contact avec les structures mises en place et qui investissent ce territoire pendant la période scolaire, mais aussi durant les soirées et les week-ends.

Son action s'étendra sur le territoire de l'école au sens large (centre commercial, chemin des Noisetiers/Pâquerettes, tours du Grey et Salève, parc de la Violette).

INDICATEURS

Les différents volets du projet ont été définis en deux catégories :

La première :

- Extension de l'accueil libre
- Accueil avec contrat tripartite
- Aide aux devoirs
- Auto-évaluation des jeunes
- Questionnaire aux parents
- Activités sur inscription

La deuxième :

- Le travail social de proximité

Les indicateurs de réussite de la première catégorie sont les suivants :

- Évolution de la fréquentation
- Indice de satisfaction (questionnaire aux jeunes, aux parents, aux enseignants, aux habitants du quartier)
- Bilan de l'auto-évaluation de l'accompagnement scolaire des jeunes

Le travail social de proximité étant plus complexe à évaluer, nous avons retenu trois indicateurs qui traduisent concrètement ce travail de lien :

- Formulation de besoins et d'envies des jeunes en rupture de lien
- Création de projets avec ces jeunes
- Diminution des incivilités la journée, les soirs et les week-ends (déchets, vandalisme, tapage nocturne)

RESSOURCES

Trois différents types de ressources :

1. Infrastructures
2. Ressources humaines
3. Ressources financières

1- Infrastructures

Différents locaux complémentaires sont nécessaires à la bonne réussite de ce projet. Ceci inclut les lieux indispensables et ceux dont nous pourrions avoir besoin en cas d'activités particulières ou de grande fréquentation.

Les locaux en questions sont :

- L'Espace 44, locaux existants
- Le réfectoire, à négocier et à réaménager
- L'aula, à négocier
- Les terrains extérieurs existants

- Des salles de classe, éventuellement
- Des salles de gymnastique, à négocier

2- Ressources humaines

Les besoins en ressources humaines sont les suivants :

- Un taux d'animateur socioculturel à 80% supplémentaire
 - Présence pendant les plages d'accueil augmentées
 - Lien privilégié avec l'école
 - Gestion et coordination du projet dans sa globalité
- Un taux de travail social de proximité à 100 %
 - Travail de lien
 - Gestion des incivilités
 - Médiation
 - Détection des besoins
 - Lien avec les concierges du collège et des bâtiments alentours, ainsi qu'avec les habitants du quartier
- Un taux de secrétariat à 50 %
 - Gestion de la partie administrative (fichier d'adresses, contrats tripartites, comptabilité, ...)
- Des moniteurs (4 à 6), selon les diverses activités proposées
 - Transmissions de connaissances spécifiques
 - Convivialité
 - Encadrement et sécurité des participants
- Des étudiants (10 à 12), pour l'accompagnement scolaire des jeunes
 - Transmissions des savoirs
 - Disponibilité, écoute
 - Encadrement

3- Ressources financières

Voir le budget prévisionnel, annexe 4.

PHASAGE

Voir le planning des phases, annexe 5.